

Le 23 avril 2024

Communiqué de presse

ASM non, le SFCD dit et le répète

Notre convention signée en août 2023 n'a pas retenue l'Avantage Maternité Supplémentaire. Le SFCD s'en félicitait.

L'heure des négociations pour le premier avenant est venue et l'ASM réapparaît dans les propositions de certains syndicats participants ou non à ces négociations.

Le SFCD met en garde l'ensemble des partenaires conventionnels contre tout dispositif qui nuirait grandement aux femmes et nierait, in fine les droits de tous les praticiens.

Le SFCD le dit et le répète, l'ASM, c'est NON.

Depuis 2016, le SFCD se bat contre cet ASM, qui transforme nos droits à maternité en véritable chantage intégré dans nos conventions médicales et/ou dentaires.

Les femmes ne sont pas et ne seront pas une variable d'ajustement.

Il est grand temps que la maternité et la parentalité soit accompagnées par les pouvoirs publics et donne à l'ensemble des praticiens de nouveaux droits.

**Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente
06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr**

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.